

AFFAIRE N° 2025/341

DELIBERATION
TARIFS CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME 2025 – 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt et cinq, le 28 octobre à 10 heures, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation	Mercredi 15 octobre 2025
Nombre de membres en exercice	35
Nombre de membres présents	1
Nombre de membres représentés	1
Nombre de votants	2

Dans le cadre du déploiement du plan d'actions d'animation du réseau des professionnels du tourisme, l'Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique est habilité depuis 2023 à classer les meublés de tourisme dans le cadre de stratégie d'accompagnement des prestataires touristiques de la destination.

Après étude d'autres territoires et des intervenants girondins, l'Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique propose les tarifs TTC suivants :

	Partenaires MAT	Prestataires MAT
Studio	100	140
T2/T3/T4	120	160
T5	150	190

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver la délibération « TARIFS CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME 2025 – 2026 » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/11/2025

Application agréée E-legitime.com

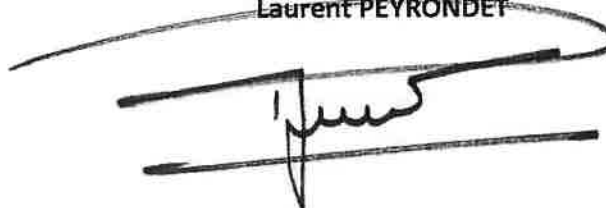
99_DE-103-519304349-20251026-2025_041-DE

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	2
POUR	2
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET



REÇU EN PREFECTURE

le 03/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-519304349-20251028-2025_041-0E